

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 3 DECEMBRE 2020  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 24 JUIN 2020**

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS  
de 10.000.000.000 d'euros**

Le deuxième supplément (le "**Supplément**" ou le "**Deuxième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 20-280 en date du 24 juin 2020 et le premier supplément au prospectus de base qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 20-431 en date du 27 août 2020 (le "**Premier Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Deuxième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a approuvé sous le n°20-585 le 3 décembre 2020, en sa qualité d'autorité compétente en France pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Deuxième Supplément a pour objet :

- de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base :
- Le chapitre "Facteurs de risque" en page 15 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre « Documents incorporés par référence » en page 37 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre "Informations Générales et Développements Récents" en page 289 et suivantes du Prospectus de Base, et
- d'incorporer par référence, suite à sa publication, l'Amendement A.04 au Document d'Enregistrement Universel 2019 comprenant notamment l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 30 septembre 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 novembre 2020 sous le Numéro D-20-0168-04 (ci-après l'"Amendement A.04 au DEU 2019" ou l' "A.04 au DEU 2019") ;

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, et ce Deuxième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 23(2) du Règlement Prospectus, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 8 décembre 2020 17h00), à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Les investisseurs peuvent exercer leur droit de retirer leurs acceptations en contactant la personne auprès de laquelle ces investisseurs ont accepté d'acheter ou de souscrire des Obligations avant la date limite indiquées ci-dessus.

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE .....</b>	<b>4</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS .....</b>	<b>17</b>
<b>RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT.....</b>	<b>30</b>

## FACTEURS DE RISQUE

La section 2 « Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant » en page 15 du Prospectus de Base est modifiée comme suit:

Le premier paragraphe de l'article 2.2 « Risques liés au Garant et à son activité » en page 15 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit <sup>1</sup>:

### « 2.2 Risques liés au Garant et à son activité »

Compte tenu de la structure du Garant et du Groupe Crédit Agricole, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque « *Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée* » de la section 2.2.6 « *Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole* »), les facteurs de risque pertinents liés au Garant et à son activité sont ceux auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole et qui **sont** plus spécifiquement décrits aux pages 135 à 147 de l'Amendement A.03 au Document d'Enregistrement Universel 2019 de Crédit Agricole S.A. **et 127 à 128 de l'Amendement A.04 au Document d'Enregistrement Universel 2019 de Crédit Agricole S.A.**, incorporés par référence au présent Prospectus de Base, et incluent les risques suivants : »

---

<sup>1</sup> Les suppressions et les ajouts dans le texte du Prospectus de Base sont marqués en gris/barrés et en bleu/soulignés respectivement.

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 37 à 39 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. La section "2. En lien avec le Garant" en page 38 à 39 du Prospectus de Base est supprimée et remplacée comme suit :

« 2. En lien avec le Garant :

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/CP%20PMT%20FR%20définitif.pdf>) ;
- (b) le Document de Référence 2018 qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2018 du Garant et du Groupe Crédit Agricole déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2019 sous le numéro D.19-0198 (ci-après le "**DR 2018**") et son amendement A.01 au DR 2018 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2019 sous le numéro D.19-0198-A01 (ci-après l' "**A01 du DR 2018**") (liens hypertextes : DR 2018 : [https://www.credit-agricole.com/content/download/173593/4087593/version/13/file/DDR\\_FR\\_CASA2018.pdf](https://www.credit-agricole.com/content/download/173593/4087593/version/13/file/DDR_FR_CASA2018.pdf) ; A.01 du DR 2018 : [https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/A01\\_FR\\_GCA\\_2018.pdf](https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/A01_FR_GCA_2018.pdf))
- (c) le Document d'Enregistrement Universel 2019 qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2019 du Garant et du Groupe Crédit Agricole déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (ci-après le "**DEU 2019**") et son amendement A.01 au DEU 2019 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D.20-0168-A01 (ci-après l' "**A01 au DEU 2019**") ; (liens hypertextes : DEU 2019 : [https://www.credit-agricole.com/content/download/180684/4585704/version/7/file/CASA\\_URD2019\\_FR\\_MEL.pdf](https://www.credit-agricole.com/content/download/180684/4585704/version/7/file/CASA_URD2019_FR_MEL.pdf) ; [https://www.credit-agricole.com/content/download/180684/4585704/version/7/file/CASA\\_URD2019\\_FR\\_MEL.pdf](https://www.credit-agricole.com/content/download/180684/4585704/version/7/file/CASA_URD2019_FR_MEL.pdf) ; <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684>) ; A.01 du DEU 2019 : [https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/CASA\\_A01%202019\\_FR\\_MEL.pdf](https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/CASA_A01%202019_FR_MEL.pdf) ; <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179631>)
- (d) La présentation, incluant les annexes, publiée par Crédit Agricole S.A. le 14 Février 2020 relative aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2019 du Garant et du Groupe Crédit Agricole (la "**Présentation des résultats 2019**") (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/content/download/179637/4560436/version/2/ssfile/Credit%20Update%20-%202019%20-%20T4%20.pdf>) ; et
- (e) l'amendement A.02 du DEU 2019, comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2020 du Garant et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2020 sous le numéro D.20-0168-A02 (l' "**A02 du DEU 2019**") (lien hypertexte : [https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/CASA\\_20200331\\_Amendement\\_A02\\_vd%C3%A9f.pdf](https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/CASA_20200331_Amendement_A02_vd%C3%A9f.pdf)) ; et
- (d) Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2020 du Groupe Crédit Agricole avec le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole publiés par Crédit Agricole S.A. le 7 août 2020 (les « Comptes semi-annuels 2020 du Groupe CA ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/183100>).
- (e) —
- (e) L'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019-12, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 août 2020 sous le numéro D-20-168-A03 (ci-après l' "Amendement A.03 au DEU 2019" ou l' « A03 au DEU 2019 ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/assets/ca-com-front/temp/PDF/A03%20CASA%20VF.pdf> ; <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/183171>)
- (f) L'Amendement A.04 au Document d'Enregistrement Universel 2019, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 novembre 2020 sous le numéro D-20-0168-A04, (ci-après l' « Amendement A.04 au DEU 2019 » ou l' « A04 au DEU 2019 »), disponible sur le site Internet du Garant (lien hypertexte <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/185013>)

Par exception, les éléments suivants du DEU 2019, de l'A.01 au DEU 2019, ~~de l'A02 du DEU 2019 et de l'A.03~~ ~~au~~ DEU 2019 **et de l'A04 au DEU 2019** ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DEU 2019 ;
- (B) la section relative au dépôt auprès de l'AMF du DEU 2019 en page 1 du DEU 2019 ;
- (C) la section intitulée "Facteurs de risque" en page 242 à 253 du DEU 2019 concernant les risques du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- (D) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 645 du DEU 2019 ;
- (E) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées en pages 638 à 644 du DEU 2019 ;
- (F) les tables de concordance en page 652 à 658 du DEU 2019 ; et
- (G) la page de couverture interne de l'A.01 ~~du~~ **au** DEU 2019 ;
- (H) la section relative au dépôt de l'A.01 ~~du~~ **au** DEU 2019 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.01 ~~du~~ **au** DEU 2019 ;
- (I) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 371 de l'A.01 ~~du~~ **au** DEU 2019 ;
- (J) les tables de concordance en pages 189 à 190 et 373 à 381 de l'A.01 ~~du~~ **au** DEU 2019 ;
- ~~(K) la section relative au dépôt de l'A02 du DEU 2019 auprès de l'AMF en page 2 de l'A02 du DEU 2019 ;~~
- ~~(L) la table des matières de l'A02 du DEU 2019 en page 3 à 4 de l'A.02 du DEU 2019 ;~~
- ~~(M) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 157 de l'A02 du DEU 2019 ;~~
- ~~(N) la table de concordance en pages 162 à 173 de l'A02 du DEU 2019.~~
- (K)** la section relative au dépôt de l'Amendement A.03 au DEU 2019-12 auprès de l'AMF en page 3 de l'Amendement A03 au DEU 2019-12 ;
- (L)** la table des matières de l'A03 ~~du~~ **au** DEU 2019 en page 2 de l'Amendement A.03 au DEU 2019 ;
- (M)** la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 338 de l'Amendement A.03 au DEU 2019-12 ;
- (N)** les tables de concordance en pages 343 à 351 de l'Amendement A.03 au DEU 2019-12.
- (O) la section relative au dépôt auprès de l'AMF de l'A04 au DEU 2019 en page 2 de l'A04 au DEU 2019;**
- (P) la table des matières de l'A04 au DEU 2019 en page 3 de l'A04 au DEU 2019;**
- (O) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 129 de l'A04 au DEU 2019; et**
- (R) la table de concordance en pages 134 à 144 de l'A04 au DEU 2019.**

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 23+6 de la Directive du Règlement Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, ~~des copies des~~ les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base ~~pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera~~ seront publiés sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et sur le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)). ~~Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base sont publiés sur le site Internet~~ www.info-financiere.fr ou sur le site internet du Garant (www.credit-agricole.com), selon le cas, dans les espaces susmentionnés pour les informations les concernant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. ~~Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.~~ Les parties non-incorporées par référence des documents cités ci-dessus soit ne sont pas pertinentes pour les investisseurs soit figurent ailleurs dans le Prospectus de Base.

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 40 à 49 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

### Le Garant

	<b>Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant</b>	<b>DR 2018</b> (numéro de page)	<b>A.01 du au DR 2018</b> (numéro de page)	<b>Plan à Moyen Terme 2022</b> (numéro de page)	<b>DEU 2019</b> (numéro de page)	<b>A.01 au DEU 2019</b> (numéro de page)	<b>A02 du DEU 2019</b> (numéro de page)	<b>A03 au DEU 2019</b> (numéro de page)	<b>Comptes semi-annuels 2020 du Groupe CA</b>	<b>A04 au DEU 2019</b> (numéro de page)
2.										
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux				646	N/A	N/A			

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02</del> <del>du</del> <del>DEU</del> 2019 <del>(numéro de page)</del>	<del>A03</del> <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 <del>(numéro de page)</del>	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04</del> <del>au</del> <del>DEU</del> 2019 <del>(numéro de page)</del>
des comptes du garant, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).									
3.									
3.1				N/A	N/A		135-147		<a href="#">127-128</a>
4.									
4.1.			1 à 9	2-7 9-11 25-36 39-109 234-237, 238 556 617-627 647-651	2-5 8 15-16 46-49 362		114-122 233-236		<a href="#">12-29</a> <a href="#">123</a>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A.02</del> <del>du</del> <del>DEU</del> 2019 ( <del>numéro de page</del> )	<del>A.03</del> <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 ( <del>numéro de page</del> )	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A.04</del> <del>au</del> <del>DEU</del> 2019 ( <del>numéro de page</del> )
4.1. 1.	La raison sociale et le nom commercial du garant.			5, 618	3		<del>221</del>		<a href="#">145</a>
4.1. 2.	Le lieu d'enregistrement du garant, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).			618	N/A				
4.1. 3.	La date de constitution et la durée de vie du garant, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée;			618	N/A				
4.1. 4.	Le siège social et la forme juridique du garant, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.			36, 618 et au dos de la page de couverture du DEU 2019	N/A				
4.1. 5.	Tout événement récent propre au garant et présentant un intérêt significatif pour			<del>234 à 237</del> 556	15 à 16, <del>45</del> <a href="#">46</a> à 49, 362	7 <del>57 à 58</del>	108 - 109		<a href="#">7-10</a> <a href="#">61-65</a>



Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02 du DEU 2019 (numéro de page)</del>	<del>A03 au</del> DEU 2019 (numéro de page)	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04 au DEU 2019 (numéro de page)</del>	
	l'évaluation de sa solvabilité.									
4.1.6.	Indiquer la notation de crédit attribuée à un émetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà été publiée par l'agence qui l'a émise.						92			
4.1.7.	Donner des informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement du garant intervenues depuis le dernier exercice.			221-222 281-284 453-454	18-19 88-92 255-257					
4.1.8.	Fournir une description du financement prévu des activités du garant.			383 à 384 402 à 403 625	187 à 188 202 à 203	<del>26 à 32</del>	98-107			<a href="#">30-36</a> <a href="#">106-117</a>
5.										
5.1.										
5.1.1.	Décrire les principales activités du garant, notamment :  a) les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis;  b) tout nouveau produit vendu ou			12 à 24 222 à 232 472 à 477 625	6 à 13 ; 19 à 30, 274 à 279					

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02 du DEU 2019 (numéro de page)</del>	<del>A03 au</del> DEU 2019 (numéro de page)	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04 au DEU 2019 (numéro de page)</del>	
	toute nouvelle activité exercée, s'ils sont importants;									
5.1. 2.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration du garant concernant sa position concurrentielle.			7 14 à 15 40	8 à 10					
6.										
6.1.	Si le garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le garant. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.			<del>5 à 7</del> 390 à 395 <del>536 à 550</del> 627 à 637	3 8 32 à 45 193 à 195 <del>338 à 356</del>		221 305-335			
6.2.	Si le garant est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué.			5 390 à 392 572 à 574	3 193 à 195					
7.										
7.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont le			2-3 <del>234-237</del> <del>238</del>	15-16 46-49 362		<del>108-110</del>			<del>125-128</del>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02</del> <del>du</del> <del>DEU</del> 2019 <del>(numéro de page)</del>	<del>A03</del> <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 <del>(numéro de page)</del>	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04</del> <del>au</del> <del>DEU</del> 2019 <del>(numéro de page)</del>
garant à connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du garant, au moins pour l'exercice en cours				556					
9.									
9.1.	Le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein du garant, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors du garant lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci :			111 à 183  211 à 214	N/A	96 à 98  100 à 152	<del>111</del> <del>113</del>		<a href="#">118-122</a>
9.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance  Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 9.1 à l'égard du garant et ses intérêts privés			114  171  208 à 212	N/A				

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02 du DEU 2019 (numéro de page)</del>	<del>A03 au DEU 2019 (numéro de page)</del>	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04 au DEU 2019 (numéro de page)</del>	
	et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite.									
10.										
10.1	Dans la mesure où ces informations sont connues du garant, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.			5 28-29 509	3					
11.										
11.1										
11.1.1	Informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle le garant a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	518-559	N/A		567 à 611	N/A				
11.1.3	Normes comptables	527 à 534	N/A		575 à 584	N/A				
11.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les		N/A			N/A				

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02 du DEU 2019 (numéro de page)</del>	<del>A03 au</del> DEU 2019 (numéro de page)	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04 au DEU 2019 (numéro de page)</del>	
	<p>informations financières auditées doivent inclure au minimum :</p> <p>(a) le bilan;</p> <p>(b) le compte de résultat;</p> <p>(c) les méthodes comptables et les notes explicatives.</p>	<p>520-521</p> <p>522</p> <p>523 à 559</p>			<p>568</p> <p>570</p> <p>571 à 611</p>					
11.1.6	<p>États financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole</p> <p>Si le garant établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.</p>	346 à 510	192 à 360		389 à 556	193 à 362				
11.1.7.	<p>Date des dernières informations financières</p> <p>La date du bilan du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été auditées ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.</p>	N/A	N/A		568	N/A				
11.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A		N/A	N/A	2 <del>5 à 95</del> 99	4-107  148-337	1-154	<a href="#">4-116</a>  <a href="#">123</a>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02 du DEU 2019 (numéro de page)</del>	<del>A03 au</del> DEU 2019 (numéro de page)	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04 au DEU 2019 (numéro de page)</del>
							159 à 160			<a href="#">131-132</a>
11.3	Audit des informations financières historiques	511 à 517 560 à 563	361 à 367		557 à 564 612 à 615	363 à 369				
11.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage				295 à 300 503 506 à 507	16 18 111 117 227 295	90 à 95	92-96 152-155		<a href="#">100-103</a>
11.5	Significant change in the Issuer's financial position				626	45				
12.										
12.1	Capital social - Indiquer le montant du capital émis ainsi que le nombre et les catégories d'actions qui le représentent, en mentionnant leurs principales caractéristiques; indiquer quelle partie du capital émis reste à libérer, en mentionnant le nombre ou la valeur nominale globale ainsi que la nature des actions non entièrement libérées, ventilées, le cas échéant, selon la mesure dans laquelle elles ont été libérées.				28 à 29 509 572 618	N/A				
12.2	Acte constitutif et statuts - Le cas					N/A		115-122		

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	DR 2018 (numéro de page)	A.01 <del>du</del> au DR 2018 (numéro de page)	Plan à Moyen Terme 2022 (numéro de page)	DEU 2019 (numéro de page)	A.01 <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 (numéro de page)	<del>A02</del> <del>du</del> <del>DEU</del> 2019 (numéro de page)	<del>A03</del> <del>au</del> <del>du</del> DEU 2019 (numéro de page)	Comptes semi-annuel 2020 du Groupe CA	<del>A04</del> <del>au</del> <del>DEU</del> 2019 (numéro de page)
échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre; décrire l'objet social du garant et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.									
13.									
13.1				626	193 à 195				

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017 et les Modalités des Titres 2018 **et les Modalités des Titres 2019** sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017 et des Modalités des Titres 2018 **et des Modalités des Titres 2019**.

<b>Information Incorporée par référence</b>	<b>N° de page</b>
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183
<b>Modalités des Titres 2019</b>	<b>79 à 187</b>

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017, du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 [et du prospectus de base en date du 24 juin 2019](#) qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.



## INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

1. Les paragraphes intitulés "*Changement Significatif de la performance financière* », et « *Changement Significatif de la situation financière* » du chapitre "*Informations Générales et Développements Récents*" en page 289 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimés dans leur intégralité (i) pour mettre à jour les informations relatives à Crédit Agricole S.A., le groupe Crédit Agricole et Amundi Finance Emissions et (ii) pour corriger une erreur figurant dans le Premier Supplément portant sur la date « 30 juin 2019 » qui aurait dû être remplacée par le « 30 juin 2020 ». Ces paragraphes sont remplacés par les stipulations suivantes :

1.1 Le paragraphe intitulé « *Changement Significatif de la performance financière* » est supprimé dans sa totalité et remplacé par les stipulations suivantes :

### « *Changement Significatif de la performance financière* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A. ET GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, le Premier Supplément et le présent supplément (y compris les documents incorporés par référence) en particulier en ce qui concerne la crise de la Covid-19, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif de la performance financière du Garant ou du Groupe Crédit Agricole depuis le ~~30 juin 2020~~ **30 septembre 2020**.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, le Premier Supplément et le présent supplément (y compris les documents incorporés par référence) en particulier en ce qui concerne la crise de la Covid-19, il ne s'est produit à la date du présent **Supplément Prospectus de Base** aucun changement significatif de la performance financière d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin ~~2019~~ **2020**.

1.2. Le paragraphe intitulé "*Changement Significatif de la situation financière* » est supprimé dans sa totalité et remplacé par les stipulations suivantes :

### « *Changement significatif de la situation financière* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A. ET GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, le Premier Supplément et le présent supplément (y compris les documents incorporés par référence) en particulier en ce qui concerne la crise de la Covid-19, il ne s'est produit à la date du présent **Supplément Prospectus de Base** aucun changement significatif de la situation financière du Garant ou du Groupe Crédit Agricole depuis le ~~30 juin 2019~~ **30 septembre 2020** .

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, le Premier Supplément et le présent supplément (y compris les documents incorporés par référence) en particulier en ce qui concerne la crise de la Covid-19, il ne s'est produit à la date du présent **Supplément Prospectus de Base** aucun changement significatif de la situation financière d'Amundi Finance Emissions depuis le ~~30 juin 2020~~ **30 juin 2020**.

2. Le paragraphe intitulé « *Développements récents* » en pages 293 et 294 du Prospectus de Base est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Communiqué de presse du 23 novembre 2020

**CRÉDIT AGRICOLE ITALIA LANCE UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VOLONTAIRE EN NUMERAIRE SUR TOUTES LES ACTIONS DE CREDITO VALTELLINESE**

## AVEC L'ACQUISITION DE CREDITO VALTELLINESE, CRÉDIT AGRICOLE ITALIA CONTINUE À CONSTRUIRE UN GROUPE BANCAIRE DE RÉFÉRENCE EN ITALIE, AU SERVICE DE 3 MILLIONS DE CLIENTS ET DES TERRITOIRES

Crédit Agricole Italia S.p.A. (Crédit Agricole Italia), filiale à 75,6 % de Crédit Agricole S.A. (CASA), lance aujourd'hui une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire (l'« Offre ») pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A. (Credito Valtellinese), conformément au communiqué publié aujourd'hui en application de l'article 102 du décret législatif n° 58 du 24 février 1998 et de l'article 37 du Règlement Consob n° 11971 du 14 mai 1999.

Cette transaction se caractérise notamment par :

- la construction d'un Groupe bancaire solide et performant, à l'ancrage territorial renforcé :
  - La combinaison de Crédit Agricole Italia et de Credito Valtellinese, deux banques à la même culture ancrée dans les territoires, permet de consolider le 6ème groupe bancaire en Italie, fortement engagé pour soutenir près de 3 millions de clients ;
  - l'alliance de deux banques performantes, au bilan solide ;
- un projet créateur de valeur significative, pour toutes les parties prenantes :
  - pour les clients de Credito Valtellinese, un Groupe bancaire à la solidité encore renforcée, en capacité de proposer une offre large de solutions financières, via tous les Métiers du Groupe Crédit Agricole, leaders en Europe et présents en Italie ;
  - pour les collaborateurs de Credito Valtellinese, un groupe financier de premier plan, employeur de référence en Italie ;
  - pour les actionnaires de Credit Agricole Italia, la perspective d'un retour sur investissement de plus de 10 % dès 3 ans ;
- une capacité d'intégration démontrée par Crédit Agricole Italia :
  - deux groupes déjà partenaires autour de la bancassurance, un réseau bien connu du Crédit Agricole, s'intégrant parfaitement au modèle économique de Crédit Agricole Italia ;
  - un modèle de développement maîtrisé de Crédit Agricole Italia, dont la capacité d'intégration a été démontrée lors des dernières acquisitions en Italie ;
- une Offre attractive pour les actionnaires de Credito Valtellinese : offre publique d'achat en numéraire de Crédit Agricole Italia sur Credito Valtellinese à 10,50 € par action, représentant une prime de 53,9 % par rapport au CMPV 6-mois<sup>2</sup> de Credito Valtellinese et de 21,4 % par rapport au dernier<sup>1</sup> cours officiel de Credito Valtellinese.

**Ariberto Fassati,**  
Président de Crédit Agricole Italia

« Credito Valtellinese partage avec nous de nombreuses valeurs fondamentales qui font la raison d'être de Crédit Agricole Italia : l'ancrage local en proximité sur le terrain, le soutien apporté aux territoires et à leur tissu social et entrepreneurial, l'amélioration de la qualité de vie de ses clients et de ses collaborateurs, la pérennité de son modèle économique. Avec cette intégration, nous avons confiance en notre capacité à générer de la valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes. »

**Giampiero Maioli,**  
Directeur général de Crédit Agricole Italia et Directeur Groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie

« Avec cette opération, les clients et les collaborateurs de Credito Valtellinese pourront accéder aux mêmes produits et services financiers de premier ordre que Crédit Agricole Italia, et profiteront de la taille du Crédit Agricole et de sa culture d'innovation orientée client. Le groupe combiné continuera d'apporter un soutien solide à l'Italie et à ses territoires. »

### L'Italie est le deuxième marché domestique du Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole est présent depuis longtemps en Italie, au service actuellement de 4,5 millions de clients dans le pays, via plus de 1 000 points de vente (principalement les agences de Crédit Agricole Italia, Crédit Agricole

<sup>2</sup> Source : Factset au 20 Novembre 2020

FriulAdria et Agos) et avec le soutien de ses 14 000 collaborateurs, contribuant à 15 % du résultat net part du Groupe<sup>3</sup> de Crédit Agricole S.A., ce qui fait de l'Italie le deuxième marché domestique du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole en Italie se caractérise par :

- Un modèle exhaustif et résilient de banque de proximité déployé avec succès au fil des ans :
  - une Banque de proximité solide et rentable avec Crédit Agricole Italia (depuis 2007, anciennement Gruppo Bancario Cariparma), servant 2,1 millions de clients, gérant 50 milliards d'euros<sup>4</sup> de crédits, 72 milliards d'euros de collecte hors-bilan<sup>5</sup> et générant 1,9 milliards d'euros de produit net bancaire<sup>6</sup> ;
  - des Services financiers spécialisés (Agos, FCA Bank, Crédit Agricole Leasing) ;
  - la Gestion de l'épargne et l'Assurance (Amundi, Crédit Agricole Assurances, Indosuez, etc.) ;
  - les métiers de Grandes clientèles (CACIB et CACEIS) ;
- Des partenariats forts noués avec des institutions financières italiennes, telles qu'UniCredit pour la gestion d'actifs, Banco BPM pour le crédit à la consommation ou encore Credito Valtellinese pour l'assurance vie ;
- Un solide historique de croissance durable sur l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Agricole. En particulier, les acquisitions de Cassa di Risparmio della Spezia en 2010 et, plus récemment, de Cassa di Risparmio di Rimini, Cassa di Risparmio di Cesena et Cassa di Risparmio di San Miniato, démontrent la capacité de Crédit Agricole Italia à réaliser des transactions complexes et témoignent du bien-fondé de son modèle économique basé sur la proximité ;
- Une contribution constante au dynamisme économique local et à l'emploi avec 78 milliards d'euros de prêts au 30 septembre 2020 et le recrutement de plus de 1 250 collaborateurs en Italie depuis début 2018 ;
- Une attention portée aux territoires grâce aux Fondations italiennes actionnaires de Credit Agricole Italia, telles que Fondazione Cariparma, Fondazione Carispezia, Fondazione di Piacenza e Vigevano, Fondazione CR di San Miniato et Fondazione CR e Banca del Monte di Lugo, ainsi qu'aux autres Fondations qui collaborent avec Crédit Agricole Italia dans ses activités sociales, Fondazione CR di Rimini, Fondazione CR di Cesena et Fondazione Banca del Monte e CR di Faenza.

Ainsi, le Crédit Agricole en Italie est, dans la durée, l'un des groupes bancaires les plus prospères et rentables, le 7<sup>ème</sup> plus important réseau de banque commerciale<sup>7</sup>, le premier acteur de crédits à la consommation<sup>8</sup>, le troisième plus grand gestionnaire d'actifs<sup>9</sup> et le 6<sup>ème</sup> plus grand bancassureur-vie<sup>10</sup>.

### **Continuer à construire un Groupe bancaire de référence en Italie, au service de 3 millions de clients et des territoires**

Au 30 septembre 2020<sup>11</sup>, Credito Valtellinese affiche un bilan de 24 milliards d'euros (11<sup>ème</sup> banque de proximité), dont 16 milliards d'euros de prêts à la clientèle<sup>12</sup> et 10 milliards d'euros de collecte hors-bilan (12<sup>ème</sup> banque de proximité). Le produit net bancaire pour l'année 2019 a atteint 0,6 milliard d'euros. Credito Valtellinese compte environ 0,7 million de clients<sup>13</sup> répartis sur un réseau de 355 agences (12<sup>ème</sup> banque de proximité, avec 1,5 % de part de marché au niveau national) et 3 539 collaborateurs.

Le Crédit Agricole et Credito Valtellinese bénéficient déjà d'un partenariat fort : Crédit Agricole Vita, la filiale italienne d'assurance-vie du Groupe est le partenaire exclusif de Credito Valtellinese en assurance-vie et sa holding, Crédit Agricole Assurances est l'un des principaux actionnaires de Credito Valtellinese avec une participation de 9,8 %. Par conséquent, l'acquisition de Credito Valtellinese constitue le prolongement du partenariat stratégique de Crédit Agricole Italia avec Credito Valtellinese, grâce à une forte proximité commerciale et culturelle, et au modèle

<sup>3</sup> Résultat net part du Groupe pour les neuf premiers mois de 2020.

<sup>4</sup> Au 30 septembre 2020, chiffres nets hors titres. Pour information, la contribution aux encours de crédit de Crédit Agricole S.A. est de 46 milliards d'euros.

<sup>5</sup> Actifs gérés et administrés.

<sup>6</sup> Année 2019.

<sup>7</sup> Par nombre d'agences.

<sup>8</sup> Données internes, AGOS et FCA, source ASSOFIN

<sup>9</sup> Source Assogestioni

<sup>10</sup> Source IAMA Consulting

<sup>11</sup> Classements fondés sur des données publiques et les estimations internes d'un échantillon de banques de proximité italiennes

<sup>12</sup> Prêts à l'exclusion des obligations de gouvernements et des prêts et avances auprès de clients classés en actifs non courants détenus en vue de la vente.

<sup>13</sup> Liens de longue date avec les clients particuliers et les PME, conformément au Business Plan de Credito Valtellinese 2019-2023 du 18 juin 2019.

de développement maîtrisé de Crédit Agricole Italia, dont la capacité d'intégration a été démontrée lors des précédentes acquisitions.

L'acquisition de Credito Valtellinese par Crédit Agricole Italia permettra la création d'un groupe bancaire italien plus fort, grâce à la solidité financière, au soutien, à l'expertise et à la gamme de produits de l'un des groupes bancaires européens les plus importants et les plus réputés, et aura des impacts positifs conséquents sur les territoires concernés, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

#### Un solide projet industriel

Avec l'acquisition de Credito Valtellinese, Crédit Agricole Italia vise à consolider son positionnement concurrentiel en tant que 6<sup>ème</sup> banque de proximité sur le marché italien en termes de collecte gérée et administrée, et devenir la 7<sup>ème</sup> banque italienne par le total des actifs et le nombre de clients, avec une part de marché combinée portée à environ 5 % au niveau national (sur la base du nombre d'agences) :

- présence dans les zones les plus productives d'Italie, notamment en Lombardie ;
- plus de 1 200 agences, 2,8 millions de clients, et un accès direct aux offres de premier plan des métiers du Groupe Crédit Agricole ;
- une efficacité opérationnelle accrue avec les synergies de coût ;
- un actif de très haute qualité, qui sera encore amélioré à la suite de la fusion (taux de crédits douteux de l'entité combinée proforma à 6,6% à fin septembre 2020, et taux de couverture des encours douteux 54 %<sup>14</sup>, Crédit Agricole Italia ayant l'intention de poursuivre activement l'amélioration de la qualité des actifs de l'entité fusionnée) ;
- une solidité financière confortée par l'appartenance au Groupe Crédit Agricole, et confirmée par des ratios de solvabilité élevés<sup>15</sup> et des notations externes élevées<sup>16</sup>.

L'acquisition de Credito Valtellinese représente une opportunité de croissance idéale pour Crédit Agricole Italia, notamment en termes de couverture géographique :

- augmentation de la taille critique dans des domaines et des zones géographiques complémentaires à ceux qu'elle dessert déjà, et amélioration de la couverture des clients locaux ;
- renforcement significatif de la présence en Italie du Nord (représentant environ 70 % du total des agences pro forma) ;
- doublement de la part de marché en Lombardie (de 3 % à plus de 6 %), où se trouvent plus de 40 % des agences de Credito Valtellinese, devenant ainsi la 7<sup>ème</sup> banque de proximité de cette région, ce qui représente une amélioration significative dans la région la plus importante et la plus riche d'Italie et en particulier à Milan ;
- augmentation de la taille dans le Piémont, les Marches, le Latium et introduction dans de nouvelles régions, y compris les régions métropolitaines les plus dynamiques de Sicile, ainsi que dans la vallée d'Aoste et le Trentin.

Un projet positif pour toutes les parties prenantes de Credito Valtellinese

Les clients de Credito Valtellinese auront accès à une large offre de solutions financières, via tous les métiers du Groupe Crédit Agricole, leaders en Europe et présents en Italie.

Dans le même temps, les collaborateurs de Credito Valtellinese rejoindront un groupe financier de premier plan, employeur de référence en Italie.

Le groupe combiné continuera de soutenir pleinement l'Italie et les territoires, grâce à son ancrage local en proximité sur le terrain.

#### Une création de valeur pour Crédit Agricole

Crédit Agricole Italia prévoit de générer un retour sur investissement supérieur à 10 % en année 3, en incluant uniquement les synergies de coûts et de refinancement :

- une création de valeur immédiate fondée sur les économies d'échelle et la baisse du coût de refinancement : des synergies de coûts et des gains d'efficacité sont attendus, permettant notamment d'investir davantage

---

<sup>14</sup> Taux de couverture incluant la provision sur encours sains à 63 % 55 % et 62 % à fin septembre 2020 pour Crédit Agricole Italia, Credito Valtellinese et Crédit Agricole Italia PF, respectivement.

<sup>15</sup> Le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est de 12,4 % à fin septembre 2020, celui de CA Italia de 12,8 % et de Credito Valtellinese 17,2 %.

<sup>16</sup> Notations de contrepartie LT : Crédit Agricole SA est noté AA- pour S&P, Aa2 par Moody's et AA- par Fitch ; CA Italia est noté Baa1 par Moody's ; Credito Valtellinese est noté Ba2 par Moody's.

- dans la digitalisation, tandis qu’une baisse des coûts de refinancement sera obtenue grâce à une gestion ALM optimisée et soutenue par les notations de crédit élevées de Crédit Agricole S.A. ;
- une création de valeur à long terme fondée sur l’enrichissement de l’offre : des synergies de revenus découlant principalement de l’amélioration de la productivité au sein des réseaux commerciaux de Credito Valtellinese, du déploiement du savoir-faire distributif de Crédit Agricole Italia, de l’amélioration de la rentabilité grâce aux revenus de commissions de Credito Valtellinese et du déploiement progressif de l’offre de produits de premier plan du Crédit Agricole ;
- un risque d’intégration maîtrisé, grâce à l’expérience de Crédit Agricole Italia, dont la capacité d’intégration a été démontrée lors de ses dernières acquisitions en Italie.

Le Crédit Agricole continuera le déploiement de sa « Raison d’Etre » :

- l’excellence relationnelle, en investissant notamment dans l’excellence opérationnelle, en mobilisant tous les métiers autour de la satisfaction de nos clients, et en renforçant la spécialisation du segment Corporates sur des produits et services à haute valeur ajoutée ;
- la responsabilité en proximité, en attirant et en conservant les meilleurs talents, en développant la responsabilité individuelle de nos collaborateurs afin d’assurer les meilleurs services aux clients et en promouvant des comportements éthiques et socialement responsables ;
- l’engagement sociétal, en favorisant l’attractivité et le développement économique des territoires, en restant un acteur responsable dans la protection de l’environnement et en soutenant les Fondations italiennes actionnaires de Credit Agricole Italia dans leurs activités sociales.

Fort de son expérience issue de l’intégration réussie de Cassa di Risparmio di Rimini, Cassa di Risparmio di Cesena et Cassa di Risparmio di San Miniato, Crédit Agricole Italia a confiance en sa capacité à intégrer progressivement Credito Valtellinese avec un risque d’intégration maîtrisé. Dans le cas spécifique de Credito Valtellinese, Crédit Agricole Italia a l’intention de mettre en œuvre des gains d’efficacité qui seront réalisés seulement sur base volontaire, à la suite d’une approche collaborative et inclusive reposant sur l’expérience récente et sur une structure de gouvernance et de surveillance bien définie, avec un accent mis sur l’intégration des collaborateurs de Credito Valtellinese.

### **Structure de la transaction et de l’offre**

L’Offre est une offre publique d’achat de Crédit Agricole Italia pour toutes les actions ordinaires de Credito Valtellinese.

Le prix de l’Offre, entièrement payé en numéraire, est de 10,50 € pour chaque action de Credito Valtellinese. Ceci correspond à un investissement total de 737 millions d’euros de la part de Credit Agricole Italia pour acquérir 100% du capital de Credito Valtellinese. Les primes suivantes sont induites en fonction des moyennes arithmétiques, pondérées par les volumes quotidiens, des prix officiels des actions de Credito Valtellinese au cours des périodes concernées :

- Une prime de 21,4 % par rapport au dernier cours officiel de Credito Valtellinese, calculé à la date du 20 novembre 2020
- Une prime de 42,0 % par rapport au CMPV 3 mois de Credito Valtellinese, calculé à la date du 20 novembre 2020
- Une prime de 53,9 % par rapport au CMPV 6 mois de Credito Valtellinese, calculé à la date du 20 novembre 2020
- Une prime de 50,2 % par rapport au CMPV 6 mois de Credito Valtellinese, calculé à la date du 21 février 2020, soit avant la propagation de la Covid-19

Crédit Agricole Italia a d’ores et déjà reçu une lettre d’engagement d’Algebris, pour la cession à Crédit Agricole Italia d’une participation de 5,4% au capital de Credito Valtellinese, sous réserve de l’approbation réglementaire.

Dans le contexte de l’Offre, Crédit Agricole Assurances, filiale de Credit Agricole S.A., cèdera sa participation de 9,8% au capital de Credito Valtellinese à Crédit Agricole Italia.

A l’issue de l’Offre, l’objectif de Crédit Agricole Italia est de procéder à l’intégration complète de Credito Valtellinese par l’intermédiaire de son incorporation, afin de permettre l’intégration effective de ses activités.

L’offre dépend de l’obtention par Crédit Agricole Italia d’au moins 66,67 % du capital social avec droit de vote de Credito Valtellinese, Crédit Agricole Italia conservant le droit discrétionnaire de renoncer à la condition susmentionnée si au moins 50 % du capital avec droit de vote de Credito Valtellinese +1 action sont acquis. D’autres conditions incluent, entre autres, les autorisations inconditionnelles des autorités antitrust et la non-adoption par Credito Valtellinese de mesures défensives (même si elles sont autorisées lors de l’assemblée des actionnaires de Credito Valtellinese).

En cohérence avec les objectifs et la logique industrielle de l’Offre :

- Si, à la suite de l’Offre, Crédit Agricole Italia acquiert plus de 90 % des actions de Credito Valtellinese, Crédit Agricole Italia ne rétablira pas un flottant d’actions de Credito Valtellinese suffisant pour assurer la liquidité des actions et la radiation de la cotation des actions Credito Valtellinese suivra conformément à la loi ;
- dans tous les cas, suite à l’Offre, Crédit Agricole Italia a l’intention de prendre toutes les mesures et actions nécessaires pour procéder à la fusion par incorporation de Credito Valtellinese afin de favoriser l’intégration des deux banques et d’optimiser la création de valeur en cohérence avec la stratégie de Crédit Agricole Italia mise en œuvre ces dernières années (y compris la fusion dans Crédit Agricole Italia de Cassa di Risparmio di Rimini, Cassa di Risparmio di Cesena et Cassa di Risparmio di San Miniato en 2018 et Cassa di Risparmio della Spezia en 2019).

Crédit Agricole Italia soumettra le document d’offre publique d’achat à la Consob d’ici les deux premières semaines de décembre 2020, conformément à l’article 102, paragraphe 3, du Italian Consolidated Financial Act. Au cours de la même période, Crédit Agricole Italia soumettra aux autorités compétentes les communications et les demandes d’autorisation nécessaires. Suite à l’obtention des autorisations conformément au paragraphe 4 de l’article 102 du Italian Consolidated Financial Act, envisagée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le Document d’offre sera publié après l’approbation du Document d’offre par la Consob, prévu pour le mois de mars/avril 2021.

### **Une acquisition stratégique en ligne avec l’ambition à moyen terme de Crédit Agricole S.A.**

L’acquisition de Credito Valtellinese renforcera le positionnement concurrentiel de Crédit Agricole en Italie, son second marché domestique, démontrant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie, tout en étant un employeur de référence dans le pays.

Crédit Agricole S.A. s’attend à un effet relatif de la transaction sur son bénéfice par action (« BPA ») d’ici 2022 et prévoit d’atteindre un retour sur investissement supérieur à 10 % en année 3, sur la seule base des synergies de coûts et de refinancement. La transaction permettra également une création de valeur à long terme avec les métiers de Crédit Agricole, ce qui constitue un pilier important de sa stratégie.

À l’issue de l’opération, l’impact négatif estimé préliminaire sur le ratio Common Equity Tier 1 de Crédit Agricole S.A. devrait rester inférieur à 20 bps.

En s’appuyant sur la réussite de Crédit Agricole Italia dans des transactions similaires passées en Italie, Crédit Agricole S.A. a confiance en sa capacité à intégrer progressivement Credito Valtellinese, avec un risque d’intégration maîtrisé.

J.P. Morgan Securities plc et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank agissent en tant que conseils financiers de Crédit Agricole Italia, et BonelliErede en tant que conseil juridique.

**Giampiero Maioli**, Directeur général Groupe Crédit Agricole S.A. pour l’Italie, Directeur exécutif de Crédit Agricole Italia, **Jérôme Grivet**, Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe Crédit Agricole S.A., et **Philippe Brassac**, Directeur général de Crédit Agricole S.A. présenteront la transaction lors d’une **conférence téléphonique en anglais, lundi 23 novembre 2020 à 10h (heure de Paris)**.

**Retransmission en direct sur internet :** <https://edge.media-server.com/mmc/p/4bw9ceqe>

**CRÉDIT AGRICOLE ITALIE BILAN CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2020**  
**TOTAL DES ACTIFS**

En milliers d'euros		30.09.2020	31.12.2019	Différence
10.	Caisse, banque centrale	291 458	370 059	(78 601)
20.	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IFRS 7 par. 8 lett. a))	151 415	125 010	26 405
	a) actifs financiers détenus à des fins de transaction ;	90 553	97 400	(6 847)
	b) actifs financiers désignés à la juste valeur	-	-	-
	c) autres actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	60 862	27 610	33 252
30.	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (IFRS 7 par. 8 lett. h))	3 054 914	3 068 244	(13 330)
40.	Actifs financiers au coût amorti (IFRS 7 par. 8 lett. f))	66 023 110	56 343 788	9 679 322
	a) Prêts sur les établissements de crédit	7 583 797	4 743 595	2 840 202
	b) Prêts sur la clientèle	58 439 313	51 600 193	6 839 120
50.	Instruments dérivés de couverture	1 059 286	759 816	299 470
60.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (+/-)	140 506	119 729	20 777
70.	Titres de participation	20 483	20 483	-
80.	Provision techniques d'assurance réassurée auprès de tiers	-	-	-
90.	Immobilisations corporelles	960 347	1 017 849	(57 502)
100.	Immobilisations incorporelles	1 866 743	1 912 606	(45 863)
	- dont écart d'acquisition	1 575 536	1 575 536	-
110.	Actifs d'impôts	1 411 206	1 504 346	(93 140)
	a) courants	278 571	304 325	(25 754)
	b) différés	1 132 635	1 200 021	(67 386)
120.	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5 207	-	5 207
130.	Autres actifs	529 754	412 429	117 325
	<b>Total des actifs</b>	<b>75 514 429</b>	<b>65 654 359</b>	<b>9 860 070</b>

**CRÉDIT AGRICOLE ITALIE BILAN CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2020**  
**TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAL**

En milliers d'euros		30.09.2020	31.12.2019	Différence
10.	Passifs financiers au coût amorti (IFRS 7 par. 8 lett. g))	65 094 410	56 003 022	9 091 388
	<i>a)</i> Dettes envers les établissements de crédit	11 554 925	6 105 259	5 449 666
	<i>b)</i> Dettes envers la clientèle	43 125 022	40 795 173	2 329 849
	<i>c)</i> Dettes représentées par un titre	10 414 463	9 102 590	1 311 873
20.	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	102 738	81 980	20 758
30.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat (IFRS 7 par. 8 lett. e))	-	-	-
40.	Instruments dérivés de couverture	616 752	509 730	107 022
50.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (+/-)	485 002	421 173	63 829
60.	Passifs d'impôts	211 209	275 107	(63 898)
	a) courants	125 605	184 715	(59 110)
	b) différés	85 604	90 392	(4 788)
70.	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
80.	Autres passifs	1 864 220	1 316 885	547 335
90.	Provisions pour indemnité de départ	119 575	123 894	(4 319)
100.	Provisions pour risques et charges	299 495	335 516	(36 021)
	a) cautionnements et autres garanties financières	32 858	33 656	(798)
	b) avantages postérieurs à l'emploi et obligations similaires	34 601	37 325	(2 724)
	c) autres provisions pour risques et charges	232 036	264 535	(32 499)
110.	Provisions techniques	-	-	-
120.	Réserves de valorisation	(60 404)	(62 199)	1 795
130.	Actions remboursables	-	-	-
140.	Instruments de capitaux propres	715 000	715 000	-
150.	Réserves	1 653 170	1 379 853	273 317
160.	Primes d'émission	3 117 848	3 117 840	8
170.	Capitaux propres	979 235	979 233	2
180.	Actions propres (+/-)	-	-	-
190.	Intérêts minoritaires (+/-)	146 851	143 256	3 595
200.	Résultat net de l'exercice	169 328	314 069	(144 741)
	<b>Total passif</b>	<b>75 514 429</b>	<b>65 654 359</b>	<b>9 860 070</b>



**CRÉDIT AGRICOLE ITALIE COMPTE DE RESULTAT RETRAITE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En milliers d'euros	30.09.2020	30.09.2019	Différence
Marge nette d'intérêts	730 779	761 046	(30 267)
Produit net des commissions	628 704	669 540	(40 836)
Dividendes	10 438	11 331	(893)
Gains ou pertes nettes sur portefeuille de négociation	9 361	4 791	4 570
Autres produits (charges) d'exploitation bancaire	10 598	5 509	5 089
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 389 880</b>	<b>1 452 217</b>	<b>(62 337)</b>
Charges de personnel	(529 657)	(546 871)	17 214
Charges administratives	(239 627)	(240 072)	445
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(129 579)	(121 355)	(8 224)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(898 863)</b>	<b>(908 298)</b>	<b>9 435</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>491 017</b>	<b>543 919</b>	<b>(52 902)</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	-	-
Provisionnement net des risques et charges	(5 114)	(7 016)	1 902
Dépréciation net des prêts	(304 873)	(181 204)	(123 669)
Dépréciation net des instruments financiers	(5 477)	(237)	(5 240)
Gains (ou pertes) sur les autres investissements	66 262	428	65 834
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>241 815</b>	<b>355 890</b>	<b>(114 075)</b>
Impôt sur les bénéfices	(66 003)	(106 770)	40 767
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>175 812</b>	<b>249 120</b>	<b>(73 308)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(6 484)	(9 382)	2 898
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>169 328</b>	<b>239 738</b>	<b>(70 410)</b>

## CRÉDIT AGRICOLE ITALIE QUALITE DES ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020

En milliers d'euros	30.09.2020			
	Expositions brutes	Total provisions	Expositions nettes	Taux de provisionnement %
- Créances irrécouvrables	1 907 554	1 353 013	554 541	70,9%
- Paiements improbables	1 515 094	568 911	946 183	37,5%
- En souffrance	61 091	5 345	55 746	8,7%
<b>Expositions non performantes</b>	<b>3 483 739</b>	<b>1 927 269</b>	<b>1 556 470</b>	<b>55,3%</b>
Expositions performantes - stage 2	2 749 974	193 199	2 556 775	7,03%
Expositions performantes - stage 1	46 183 684	86 537	46 097 147	0,19%
<b>Expositions performantes</b>	<b>48 933 658</b>	<b>279 736</b>	<b>48 653 922</b>	<b>0,57%</b>
<b>Prêts et Créances clientèle</b>	<b>52 417 397</b>	<b>2 207 005</b>	<b>50 210 392</b>	<b>4,21%</b>
Titres au coût amorti	8 238 396	9 475	8 228 921	0,1%
<b>Total des prêts et créances clientèle</b>	<b>60 655 793</b>	<b>2 216 480</b>	<b>58 439 313</b>	<b>3,7%</b>

## CRÉDIT AGRICOLE ITALIE CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2020

En millions d'euros	3009.20	30.06.20	31.03.20	31.12.19	Différence 09/20 vs 06/20
<b>FONDS PROPRES</b>					
Capital dit Common Equity Tier 1	3 644	3 620	3 525	3 562	24
Capital dit Tier 1	4 372	4 349	4 254	4 288	23
Fonds propres totaux	5 230	5 209	5 120	5 162	21
<b>PRUDENTIAL SUPERVISORY REQUIREMENTS</b>					
Total des emplois pondérés	28 533	28 734	29 452	28 550	-201
- dont liés au risque de crédit	25 351	25 559	26 207	25 286	-208
<b>RATIOS DE SOLVABILITE</b>					
Ratio CET1	12,77%	12,60%	11,97%	12,48%	0,17%
Ratio Tier 1	15,32%	15,14%	14,44%	15,02%	0,19%
Ratio global	18,33%	18,13%	17,38%	18,08%	0,20%

**CRÉDIT AGRICOLE ITALIE FINANCEMENT DIRECT ET INDIRECT AU 30 SEPTEMBRE  
2020**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>30.09.2020</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>Différence</b>
- Dépôts	1 353 455	1 687 289	(333 834)
- Comptes ordinaires	41 279 350	38 635 246	2 644 104
- Autres éléments	257 887	285 139	(27 252)
- Mise en pension	-	-	-
Dettes envers la clientèle	42 890 692	40 607 674	2 283 018
Titres de dettes émis	10 414 463	9 102 590	1 311 873
<b>Total financement direct</b>	<b>53 305 155</b>	<b>49 710 264</b>	<b>3 594 891</b>
<b>Financement indirect</b>	<b>71 926 138</b>	<b>71 294 531</b>	<b>631 607</b>
<b>Total financement</b>	<b>125 231 293</b>	<b>121 004 795</b>	<b>4 226 498</b>
- Instruments de gestion d'actifs	16 994 843	17 316 598	(321 755)
- Instruments d'assurance	21 068 325	20 682 863	385 462
<b>Total des actifs sous gestion</b>	<b>38 063 168</b>	<b>37 999 461</b>	<b>63 707</b>
<b>Actifs sous administration</b>	<b>33 862 970</b>	<b>33 295 070</b>	<b>567 900</b>
<b>Financement indirect</b>	<b>71 926 138</b>	<b>71 294 531</b>	<b>631 607</b>

**CRÉDIT AGRICOLE ITALIE RESEAU DE PROXIMITE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Région	Agences
<b>Campanie</b>	<b>49</b>
CE	10
NA	38
SA	1
<b>Emilia Romagne</b>	<b>243</b>
BO	13
FC	30
FE	4
MO	13
PC	45
PR	71
RA	22
RE	12
RN	33
<b>Frioul Vénétie Julienne</b>	<b>81</b>
GO	3
PN	28
TS	5
UD	45
<b>Latium</b>	<b>40</b>
FR	2
LT	1
RI	1
RM	35
VT	1
<b>Ligurie</b>	<b>59</b>
GE	12
IM	5
SP	39
SV	3
<b>Lombardie</b>	<b>154</b>
BG	7
BS	4
CO	11
CR	23
LC	2
LO	6
MB	6
MI	44
MN	17
PV	24
VA	10

Région	Agences
<b>Marches</b>	<b>8</b>
AN	4
FM	1
MC	1
PU	2
<b>Piemont</b>	<b>50</b>
AL	10
AT	1
BI	1
CN	1
NO	5
TO	30
VB	1
VC	1
<b>Toscane</b>	<b>100</b>
AR	5
FI	36
GR	1
LI	7
LU	7
MS	14
PI	22
PO	2
PT	4
SI	2
<b>Ombrie</b>	<b>8</b>
PG	8
<b>Vénétie</b>	<b>80</b>
BL	1
PD	18
RO	3
TV	20
VE	27
VI	7
VR	4
<b>Total</b>	<b>872</b>

**Avertissement**

**Le présent communiqué de presse ne constitue ni ne fait partie d'une offre d'achat ou d'une sollicitation d'offre de vente d'instruments financiers. Une telle offre ou sollicitation ne sera faite qu'en vertu d'une documentation officielle de l'offre de l'offrant, approuvée par les autorités de réglementation compétentes.**

Des restrictions peuvent s'appliquer à la diffusion, la publication ou la distribution, en tout ou partie, directement ou indirectement, de toute documentation d'offre de ce type en vertu de la loi ou de la réglementation applicable dans certaines juridictions. Les destinataires de l'offre sont seuls responsables du respect de ces lois et réglementations.

L'offrant présentera son offre aux États-Unis d'Amérique sur la base de l'exemption de Tier I prévue par la règle 14d-1(c) de l'United States Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié, et n'est pas tenu de se conformer à la réglementation 14E promulguée en vertu de cette loi. L'offrant et ses sociétés affiliées se réservent le droit d'acheter des actions de Credito Valtellinese en dehors de l'offre, dans la mesure permise par la loi applicable.

## À propos de Crédit Agricole Italia

The Crédit Agricole Group, the world's 10th largest bank with 10.5 million members, is present in 47 countries, including Italy, which is its second domestic market. Here it operates with all the business lines: from the commercial bank to consumer credit, from corporate & investment banking to private banking and asset management, up to the insurance sector and services dedicated to wealth management. Collaboration between the retail network and other business lines guarantees extensive and integrated operations to 4.5 million active customers, through 1,300 branches and 14,000 employees, with a growing support for the economy amounting to over 78 billion euros in financing.

The Group is composed of, not only of the Crédit Agricole Italia Banking Group, but also of the Corporate and Investment Banking (CACIB), the Specialised Financial Services (Agos, FCA Bank), Leasing and Factoring (Crédit Agricole Leasing and Crédit Agricole Eurofactor), Asset Management and Asset Services (Amundi, CACEIS), Insurances (Crédit Agricole Vita, Crédit Agricole Assicurazioni, Crédit Agricole Creditor Insurance) and Wealth Management (CA Indosuez Wealth Italy and CA Indosuez Fiduciaria).

[www.credit-agricole.it](http://www.credit-agricole.it)

## CRÉDIT AGRICOLE S.A. CONTACT PRESSE

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	<a href="mailto:charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr">charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr</a>
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	<a href="mailto:olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr">olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr</a>

Découvrez nos publications sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - [www.creditagricole.info](http://www.creditagricole.info)



Crédit\_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole\_sa

## Zone relations externes

Crédit Agricole Italia

Tél. 0521.21.2826/2846/2801

**Elisabetta Usuelli** – [elisabetta.usuelli@credit-agricole.it](mailto:elisabetta.usuelli@credit-agricole.it)

**Vincenzo Calabria** – [vincenzo.calabria@credit-agricole.it](mailto:vincenzo.calabria@credit-agricole.it)

**Andrea Vighi** – [andrea.vighi@credit-agricole.it](mailto:andrea.vighi@credit-agricole.it)

**Simona Carini** – [simona.carini@credit-agricole.it](mailto:simona.carini@credit-agricole.it)

**Silvia Lizza** – [silvia.lizza2@credit-agricole.it](mailto:silvia.lizza2@credit-agricole.it)

## RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Amundi Finance Emissions**  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE  
en sa qualité de Directeur Général

le 3 décembre 2020

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Agricole S.A.**  
12, place des Etats-Unis  
92127 Montrouge  
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT  
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 3 décembre 2020



Le supplément au prospectus a été approuvé le 3 décembre 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurants dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : n°20-585.